

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 4

Rubrik: Dans les fédérations syndicales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tir la journée de huit heures à la classe ouvrière. Cette conquête obtenue par d'immenses sacrifices, ne sera jamais abandonnée par les travailleurs. Sa suppression prépare des conflits désespérés qui empêcheront le rétablissement de l'activité industrielle dans le monde.

En résumé, nous estimons que trois questions essentielles doivent être absolument mises en discussion: *le problème des réparations, le désarmement et la reprise des relations commerciales avec la Russie*, en soumettant encore à votre attention les résolutions adoptées à Francfort concernant la reconstruction économique de l'Europe.

Veillez agréer, Monsieur le conseiller, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le comité de l'Union syndicale suisse,

Le président: O. Schneeberger
Le secrétaire: Ch. Schürch.



Economie publique

Nombres indices du commerce de gros. Les données suivantes sont tirées d'un travail du Dr J. Lorenz de Zurich. M. Lorenz a établi un tableau comparatif pour les prix de 82 articles de commerce. Comme il ne nous est pas possible de citer les 82 articles, nous nous limitons à ceux qui concernent les denrées alimentaires et articles de première nécessité (nombres-indices moyens).

	Denrées alimentaires		3 articles de première nécessité	Total	Augmentation sur 1914 en %
	9 articles de nature animale	14 articles de nature végétale			
Indice pour juillet 1914 .	100	100	100	100	—
pour janvier 1920 .	332	288	329	316	216 %
pour janvier 1921 .	282	225	261	256	156 %
pour décembre 1921	222	151	310	228	128 %

La même quantité d'articles avait donc augmenté en janvier 1920 du 216 % sur juillet 1914; en janvier 1921 de 156 % et en décembre 1921 du 128 %.

Il en est de même pour d'autres groupes d'articles de commerce. Ainsi, la matière première pour l'agriculture, affouragement et engrais, était au 1er janvier 1920 à 278, au 1er janvier 1921 à 299; le nombre-indice baissa à 130. Les prix de la matière première pour l'agriculture ne sont donc plus que du 30 % plus élevés qu'en juillet 1914, alors que les produits de l'agriculture sont encore toujours de 140 % plus hauts qu'avant la guerre.

La matière première et les produits nécessaires à l'industrie atteignent encore toujours le 90 % à 91 % de plus que les prix d'avant guerre.

Une comparaison avec le mouvement des prix des articles de commerce de gros dans d'autres pays donne le résultat suivant:

En Angleterre, le nombre-indice moyen serait proportionnellement de 220, il est en réalité de 175; en France, il devrait être de 439,5, or, il chiffre par 331,5; en Allemagne, il serait de 8266, mais il n'est que de 3283.

Les articles de gros sont ainsi en Angleterre du 21 %, en France du 24 % et en Allemagne du 60 % meilleur marché qu'en Suisse. Une comparaison avec les prix de détails donnerait certainement un résultat encore moins favorable.

Dans les fédérations syndicales

Ouvriers du bâtiment. Le contrat collectif conclu il y a deux ans par les *peintres et plâtriers* de la place de *Thoune* avec leurs patrons arrivait à échéance le 28 février. Les patrons répondirent à l'invitation des ouvriers de discuter un nouveau contrat de tarif par l'avis « qu'à partir du 1er mars on procéderait à une réduction de salaire de 15 pour cent pour toutes les catégories d'ouvriers de la profession. Les salaires comporteraient par conséquent: Pour plâtriers fr. 1.62, pour peintres fr. 1.45, pour manœuvres fr. 1.20 par heure. La réduction de salaire est motivée par le fait que le coût de la vie a considérablement diminué. Cependant, pour que les ouvriers puissent compenser la perte de salaire, on travaillerait de nouveau 52 heures par semaine dès le 1er mars 1922 ». Toutes les tentatives des ouvriers pour introduire des négociations échouèrent devant l'obstination des patrons. Le personnel décida alors à l'unanimité d'accepter le congé. Le travail a entièrement cessé depuis le 1er mars. Une proposition de médiation de l'office de conciliation, selon laquelle des pourparlers devaient être immédiatement entrepris si l'ancien contrat restait provisoirement en vigueur, fut acceptée par les ouvriers; les patrons, par contre, la refusèrent.

Ouvriers sur bois. La grève des *parqueteurs* de la Suisse occidentale continue. Un accord a pu être conclu avec la maison *Gerber*, à Lausanne, qui n'appartient pas à la fédération des fabricants, selon lequel les taux de tarif prévus à l'ancienne convention restent en vigueur sans modification. Le travail a été repris dans cette entreprise.

C'est à Genève que la lutte est la plus opiniâtre. Les patrons essayent par tous les moyens, en premier lieu par toutes sortes de promesses, d'obtenir des parqueteurs prêts à travailler, il est vrai avec peu de succès. Les pourparlers avec les entrepreneurs devant l'office de conciliation, qui ont eu lieu le 27 février à Lausanne, demeurèrent sans résultat.

Fédération des typographes. L'*Helvetische Typographia* publie le résultat de la votation générale sur les décisions de l'assemblée des délégués de Bienne (contre le noyautage). Il en résulte que ces décisions ont été approuvées par les membres par 3242 voix contre 914. Exception faite de Bâle (217 oui, 242 non) et Schaffhouse (15 oui, 45 non), toutes les sections ont ratifié les décisions de Bienne. Les typographes ont par conséquent déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de sacrifier l'indépendance syndicale à des tendances de parti politique. Des 5322 membres, 4320 ont participé à la votation générale.

Ouvriers des téléphones et télégraphes. La direction générale des télégraphes a publié le 13 février une circulaire (N° 132.1), dont la teneur mérite d'être mentionnée. Les bureaux des téléphones sont chargés d'examiner de suite si et dans quelle mesure on peut réduire l'effectif des ouvriers permanents à la journée qui ne sont pas encore depuis cinq ans au service de l'administration, après le congédiement de tous les ouvriers auxiliaires encore présents. Les bureaux des téléphones doivent rapporter à ce sujet jusqu'à la fin du mois de février aux directions d'arrondissement, respectivement à la direction générale des télégraphes; les directions d'arrondissement devront, de leur côté, vérifier les propositions faites et les soumettre, muni de leur avis, au plus tard jusqu'au 10 mars à la direction générale des télégraphes pour que les congés puissent être donnés le 1er avril 1922. Les ouvriers dont le congédiement est prévu doivent être avisés qu'ils doivent chercher un autre travail. Jusqu'à nouvel ordre, aucun ouvrier ne devra être nommé aux fonctions d'employé.

La Fédération des ouvriers des téléphones et télégraphes a pris position contre ces mesures et a énergiquement protesté. *L'Union des téléphones et télégraphes* demande avec raison que la durée du travail soit réduite avant de procéder à des congédiements, surtout après que la Confédération a ouvert un crédit de nombreux millions pour les travaux de chômage. La commission syndicale s'est jointe à la protestation de la Fédération des ouvriers des téléphones et télégraphes et lui a assuré l'appui de tous les ouvriers.



Mouvement syndical international

Roumanie. Un rapport paru dans le n° 6 du bulletin de l'Union syndicale internationale dit ce qui suit sur le développement et la situation du mouvement syndical en Roumanie:

En août 1916, avant l'entrée en guerre de la Roumanie, les organisations syndicales comptaient environ 8000 membres. Pendant la guerre, tout mouvement fut réprimé et le développement des organisations fut entièrement paralysé. Après l'armistice, le mouvement syndical prit un essor puissant; les masses affluèrent dans les syndicats et les grèves étaient incessantes. La situation était extraordinairement favorable pour les ouvriers. Presque toutes les grèves eurent un succès complet, 14 seulement sur 1000 se terminèrent par un échec. Dans la vieille Roumanie l'effectif des membres s'éleva à environ 70,000, dans le Banat et la Transylvanie on comptait 10,000 et dans la Boukoutine environ 10,000 ouvriers organisés.

Sous l'influence de ses victoires et ensuite des agissements directs de la Russie, le bolchévisme trouva de nombreux partisans, ce qui n'est pas étonnant pour des ouvriers nouvellement syndiqués et manquant d'éducation. Une scission effective du parti et du syndicat n'eut cependant pas lieu; on ne connaissait l'Internationale d'Amsterdam que comme étant une organisation de « jaunes » et de « traîtres ». La foi dans l'invincibilité des ouvriers roumains était telle que les syndicats renoncèrent à toute union internationale. La dépression économique apporta la réaction inévitable; l'attitude des autorités devint de plus en plus insupportable et il en résulta la grève générale du 20 dé-

cembre 1920. Le gouvernement eut recours aux mesures les plus rigoureuses; les ouvriers furent arrêtés par milliers, les locaux des syndicats sont fermés depuis; toute leur fortune fut confisquée. Les conditions de travail s'aggravèrent sans cesse; comme des centaines de camarades sont encore emprisonnés actuellement et que le droit d'assemblée est aborgé, il est impossible de se défendre. Le rapport termine en constatant que les ouvriers roumains ne pourront pas sortir de cette situation sans l'aide étrangère, surtout en considération de la terreur blanche et de l'œuvre de scission des communistes.

Tchéco-Slovaquie. Les données suivantes nous renseignent sur la force et la capacité d'action des fédérations syndicales de la Tchéco-Slovaquie en 1920:

A la fin de l'année 1920, 53 fédérations ayant 822,521 membres adhérant à la centrale (1919, 54 fédérations avec 727,055 membres). L'augmentation est donc de 95,506, c'est-à-dire du 13,13 pour cent. De ces 822,561 membres, 639,410, c'est-à-dire 77,73 pour cent, sont des hommes et 181,151, c'est-à-dire le 22,27 pour cent, des femmes. La fédération des ouvriers sur métaux est l'organisation la plus puissante (146,701 membres); suivent ensuite: la fédération des ouvriers agricoles avec 113,677, la fédération des mineurs avec 84,895 et la fédération des ouvriers de l'industrie chimique avec 84,752 membres. Le tableau suivant résulte de la répartition des membres dans les différents pays: Bohême 416,365, Moravie 207,644, Silésie 55,226, Slovaquie 143,181, autres pays 145 membres.

Les recettes des organisations comportaient pendant l'année de rapport 51,690,338 couronnes, les dépenses 35,745,128 couronnes; l'état de fortune était de 30,500,093 couronnes. On dépensa: pour le secours de chômage 955,982 couronnes, pour le secours de maladie 860,156 couronnes, pour grèves et lock-outs 851,644 couronnes, pour secours d'invalidité 186,211 couronnes et pour le secours des veuves et orphelins 174,718 couronnes.

Des 62 organes fédératifs, 47 paraissent en langue tchèque, 10 en langue allemande, 4 en hongrois et 1 en polonais. A la fin de 1920, l'édition totale de ces journaux était de 612,250 exemplaires.

Les fédérations occupaient pendant l'année de rapport 364 personnes, dont 284 hommes et 80 femmes. 21 fédérations étaient affiliées à l'union internationale de leur profession.

Situation du chômage à fin février 1922

Industries	Chômeurs complets			Chômeurs partiels			Secours		
	Fin févr. 1921	Fin août 1921	Fin févr. 1922	Fin févr. 1921	Fin août 1921	Fin févr. 1922	Fin févr. 1921	Fin août 1921	Fin févr. 1922
1. Alimentation et boissons.	600	1,096	3,679	1,212	2,994	4,180	228	664	1,885
2. Vêtement et cuir	1,238	1,374	2,054	12,596	3,895	718	557	881	1,309
3. Bâtiment et peinture	4,606	6,606	18,181	156	425	768	1,620	2,609	8,368
4. Bois et verre	1,554	1,526	3,233	414	283	436	553	655	1,869
5. Textile	11,714	8,413	7,147	35,030	27,158	15,982	7,621	5,287	5,179
6. Arts graphiques et papier	632	865	1,086	1,275	5,205	1,097	236	399	696
7. Métallurgie, électricité	4,581	8,061	12,952	8,504	18,908	15,835	1,997	4,599	8,017
8. Horlogerie, bijouterie	5,637	19,685	19,447	19,094	12,829	5,132	4,534	13,414	14,578
9. Commerce	1,728	2,371	3,653	—	—	—	454	1,070	1,925
10. Hôtels, cafés, pensions	934	212	1,135	—	—	—	146	—	363
11. Autres professions	6,989	9,028	17,504	—	164	380	2,915	3,159	8,180
12. Personnel sans connaiss. profess.	2,492	3,945	9,470	4,649	2,448	2,232	597	1,045	3,688
Total pour la Suisse	42,705	63,182	99,541	82,930	74,309	46,761	21,458	33,782	56,057